

DÉCLARATION de l'Assemblée mondiale de l'OMEP, 28 août 2021

En soutien à l'intégralité des soins et de l'éducation de la petite enfance (EPPE)

Nous, membres de l'Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEP), Comité Exécutif Mondial, présidents et délégués des Comités Nationaux présents à la 73e Assemblée Mondiale, renouvelons notre appel aux États, organismes internationaux et multilatéraux impliqués dans la gestion des politiques publiques pour qu'ils examinent **le principe de l'intégralité des droits de l'homme, pour la réalisation effective du droit à la protection et à l'éducation de la petite enfance (EPPE)**, dans le cadre des réponses mises en œuvre et des plans de relèvement de la pandémie de COVID-19.

En poursuivant notre précédente Déclaration mondiale de 2020, **nous affirmons que :**

Notre maison est en feu. En raison de la pandémie, le monde traverse une crise sanitaire, économique et sociale qui, avec les catastrophes naturelles et les conséquences des changements climatiques, pourrait empêcher la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Le COVID-19 a aggravé la situation de vulnérabilité sociale et économique préexistante ; on constate une augmentation des inégalités, de la pauvreté et de la misère qui touchent particulièrement les femmes ayant de jeunes enfants. La crise économique affecte également la stabilité politique des pays et met en péril la paix et la coexistence, aggrave la violence, les guerres et les famines qui ont provoqué une augmentation des migrations et des demandes d'asile.

Les enfants sont des victimes cachées. Les problèmes des garçons et des filles sont négligés et peu visibles. Les politiques publiques sont construites à partir d'un regard adulte centré et fortement sur l'aspect sanitaire et caractérisé par la fragmentation et les inégalités d'accès et de qualité à l'EPPE. Les expériences et interactions sociales de l'enfance sont modifiées dû aux effets de la pandémie et du confinement, limitant les possibilités d'apprentissage, de jeu et de mouvement. Le soutien aux centres EPPE et aux soins de santé primaires a été restreinte, en négligeant les infections chroniques, les maladies infantiles fréquentes, les handicaps, les calendriers de vaccination et les besoins nutritionnels.

L'OMEP reconnaît que :

Les écoles maternelles sont des lieux de rencontre. L'EPPE est essentielle au développement et au bien-être des enfants et de leurs familles, non seulement pour l'acquisition de connaissances, mais aussi pour le développement émotionnel et physique, la socialisation, le jeu, ainsi que pour les soins de santé complets. L'urgence sanitaire a mis en évidence l'importance de la fonction de protection intégrale développée par l'EPPE. C'est pourquoi la reconnaissance de leur valeur sociale et éducative a été élargie.

Les éducateurs de la petite enfance ont fait preuve d'une grande habileté, d'un grand engagement et d'une grande agilité pour développer des réponses novatrices qui garantissent qu'aucun enfant n'est laissé pour compte. Tous ont travaillé à influencer les décisions politiques, à trouver des alternatives, à créer de nouvelles ressources et de nouveaux environnements d'apprentissage afin d'assurer la continuité des liens entre les foyers pour enfants et les services de EPPE qui soutiennent l'apprentissage de l'enfance. Des éducateurs, des éducatrices et des organisations de la société civile ont soutenu les gouvernements et les systèmes de EPPE pour permettre la réouverture des plans et soutenir les enfants et les familles pendant la fermeture temporaire des centres d'EPPE.

Les politiques publiques de l'EPPE sont fragmentées. Dans une grande partie des pays du monde, l'EPPE est fragmentée par âge, par gouvernance et par d'autres variables. Les divisions persistantes entre les services

« de protection » et « d'éducation » ne tiennent pas compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'éducation et les soins sont des pratiques sociales inséparables.

L'EPPE doit être inclusive, acceptable et adaptable. La fragmentation affecte la nature holistique de l'EPPE et risque de donner la priorité au besoin de protection liés au travail des parents et/ou à la scolarisation prématurée dans la recherche de prétendues performances scolaires, plutôt qu'à des approches axées sur l'enfant et basées sur le jeu. Les politiques qui accordent la priorité aux protections par rapport au travail familial répondent aux besoins des adultes liés à l'économie, au marché du travail, à l'augmentation de la pauvreté et à l'exclusion, entre autres facteurs. La sur-scolarisation, conçoit que la fonction primordiale de l'éducation de la petite enfance est la préparation aux étapes ultérieures de la scolarisation. L'EPPE doit être acceptable, c'est-à-dire adaptée aux caractéristiques évolutives de la petite enfance en faisant de son droit au jeu une obligation, en créant des environnements de bien-être, en offrant la sécurité pour l'exploration de l'environnement, en favorisant les interactions sociales et les liens affectifs. L'EPPE doit également être adaptable et respectueuse des familles et des cultures dans lesquelles les enfants grandissent. C'est pourquoi une éducation enrichie doit être offerte qui permette la participation, la créativité, l'art, l'imagination, la fantaisie, l'exploration, la liberté d'expression, afin de construire l'humanité dans des environnements agréables et accueillants dans lesquels les filles, les garçons et les familles peuvent cohabiter.

L'éducation ne peut agir seule. La protection intégrale des droits de l'homme de la petite enfance exige des politiques publiques globales fondées sur la conviction que le développement de l'enfant doit être holistique. Les États doivent concevoir et mettre en œuvre des approches et des processus plus systématiques, plus complets et coordonnés afin de développer des réponses acceptables et adaptables à la situation des différentes expériences des enfants et des ressources culturelles, économiques et sociales de leurs familles et communautés. Le rôle de l'EPPE est essentiel, mais il doit être renforcé par l'action d'autres domaines tels que la santé, la protection sociale, la justice, l'économie, l'urbanisme et l'architecture, articulés par une vision durable partagée.

L'OMEP EXORTE LES ÉTATS, ORGANISMES INTERNATIONAUX ET MULTILATÉRAUX à considérer les filles et les jeunes enfants et leurs familles en priorité dans l'établissement de réponses et de plans de rétablissement de la pandémie de COVID-19. Pour cela, il faut des politiques publiques qui :

- garantissent la protection intégrale des droits de l'homme de la petite enfance, en tenant compte du *principe de l'intérêt supérieur de l'enfant* dans toutes les mesures susceptibles d'affecter son présent et son avenir.
- surmontent la fragmentation de la gestion et des budgets pour l'EPPE, en construisant des politiques efficaces avec une approche coordonnée, globale et multisectorielle.
- assurent des budgets suffisants pour que les mesures d'austérité adoptées ne compromettent pas le financement nécessaire à l'EPPE.
- garantissent la participation des éducateurs, des familles, des femmes et des communautés, ainsi que la prise en compte des perspectives des enfants, à l'établissement de réponses et de plans de rétablissement.
- élargissent l'accès et la qualité des centres d'EPPE, garantissant des programmes complémentaires qui soutiennent une véritable inclusion pour chaque garçon et fille.